

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 13.11.2023 / 04

LUNDI 13 NOVEMBRE 2023 à 18 HEURES 30

SÉANCE PUBLIQUE
AU TELECENTRE
Rue Delaplanche à LIVAROT

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre de présents : 36

Nombre de pouvoirs : 8

Absents sans pouvoirs : 25

Majorité absolue : 35

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le 13 novembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 07 novembre 2023, s'est réuni en séance publique, au Télécetre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

Etaient présents : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mme Vanessa BONHOMME (arrivée à 18h42), Mme Josette BRACONNIER, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mr Bernard DORIO, Mme Marianne FLORAT , Mr Alain FOUQUET, Mr Mickaël FOUQUET, Mr François GILAS, Mme Edwige HAYS, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Sylvaine HOULLEMARE, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Philippe LESAULNIER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mme Françoise MECKERT, Mr Dominique MOREAU, Mme Pascale PAYNEL, M. Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mr Philippe SOETAERT, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES, formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mr Jack BOISJOLY, pouvoir à Mme Véronique HOMMAIS.
- Mr Fabrice FOUCHET, pouvoir à Mr Jean-Claude BERNARD
- Mr Philippe GUILLEMOT, pouvoir à Mr Joël VREL
- Mme Sandrine LECOQ, pouvoir à Mr François GILAS
- Mme Christine MOTTé, pouvoir à Mme Sylvaine HOULLEMARE
- Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, pouvoir à Mr Frédéric LEGOUVERNEUR
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS.
- Mme Isabelle VAN DER TUIJN, pouvoir à Mr Xavier LEMARCHAND.

Absents excusés :

- Mme Mireille DROUET.
- Mme Emilie PIEDNOIR.

Absents :

- Mr Daniel ANTOINE.
- Mme Virginie BARRIERE.
- Mr Patrick BEAUJAN.
- Mme Evelyne BOUDEVIN.
- Mr Frédéric CANET.
- Mr Nicolas CHEREL.
- Mme Solène CUDENNEC.
- Mme Pauline DOLIGEZ.
- Mr Régis DUBOIS.
- Mr Thibault ECALARD.
- Mr Jérôme EDON.
- Mme Violaine GAUDEMER.
- Mr Arnaud JERU.
- Mme Véronique LADROUE.
- Mr Mickaël LAFOSSE.
- Mme Virginie LAURO.
- Mme Jeannine LECLERC.
- Mme Stéphanie MARTIN.
- Mme Laure MONTREUIL.
- Mr Arnaud PHILIPPE.
- Mme Pascaline PHILIPPON.
- Mme Chantal POUCHARD.
- Mme Audrey QUERUEL.

Mr Christophe LERNER est désigné secrétaire de séance.

ACCEPTATION DU LEGS DE MONSIEUR HENRI LEROY

Monsieur Henri LEROY, domicilié à Sainte Marguerite de Viette, a établi un testament authentique le 1^{er} Août 2011 auprès de Maître Elise GUEDJ, notaire à Saint Pierre sur Dives.

Le testament stipulaire textuellement : « j'institue légataires universels conjointement les deux communes (ou toutes autres personnes publiques y substituées) Sainte Marguerite de Viette et Saint Michel de Livet, à charge de restaurer leurs deux églises et de délivrer net de droits et frais les deux legs particuliers suivants à mes deux frères (ou leurs héritiers) mes droits dans les terres de Sainte Foy de Montgommery et de la Brévière ».

Monsieur LEROY étant décédé, le notaire chargé de la succession a informé les deux communes de ces dispositions.

Le notaire a confirmé que la succession ne comportait pas d'éléments passifs supérieurs aux éléments actifs. L'actif net s'élève à la somme de 28 580,07 €.

La Commune de Livarot – Pays doit délibérer pour accepter ce legs, la somme recueillie sera destinée à effectuer des travaux dans l'église de la Commune historique de Saint Michel de Livet.

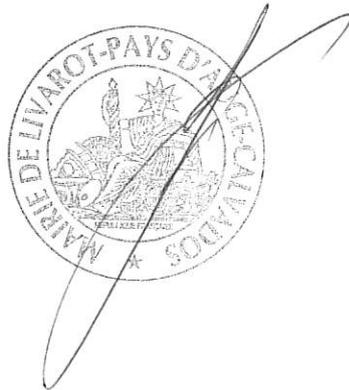
Le Conseil Municipal devra :

- Accepter le legs de Monsieur Henri LEROY, aux conditions fixées par lui-même ;
- Dire que la somme recueillie sera affectée aux travaux dans l'église de la Commune historique de Saint Michel de Livet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le legs de Monsieur Henri LEROY, aux conditions fixées par lui-même ;
- **DIT** que la somme recueillie sera affectée aux travaux dans l'église de la Commune historique de Saint Michel de Livet.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 13 Novembre 2023.



Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d’Auge »
Frédéric LEGOUVERNEUR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060515-20231113-2023-11-17-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2023